



Installation du CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 5 avril lors du premier Conseil Municipal

Christian Dordain a été reconduit dans les fonctions de Maire avec 14 voix.

Il sera secondé par Michel Sallio, 1^{er} Adjoint – 14 voix (Finances, Travaux et Communication), Jean Claude Jonval, 2^{ème} Adjoint - 14 voix (Solidarité, Prévention, Sécurité public, Citoyenneté, Cohésion sociale intergénérationnelle) et Betty Duconseil élue, 3^{ème} adjointe contre Jean-Robert Dubois de 14 voix contre 1 (Education, Jeunesse, Vie associative, Cérémonies et Fêtes). Pour la CAD, Christian Dordain sera délégué et Michel Sallio, son suppléant. Pour le SIRA, seront délégués titulaires : Christian Dordain et Thierry Usaï et suppléants : Isabelle Locufier et Michel Sallio.



Parcours du COEUR



Dans une ambiance chaleureuse et conviviale

Une trentaine de participants se sont retrouvés ce dimanche 6 avril pour la marche du cœur. Pendant 8 km de marche, ils ont découvert la campagne, croisé des chevreuils et en fin de parcours tout le monde s'est retrouvé pour déguster la soupe à l'oignon.

Inscriptions à l'école

Les pré-inscriptions pour la rentrée 2014

se feront à l'école les mardis 6 et 13 mai de 14h00 à 17h30.

Petits rappels :

L'enfant doit avoir eu deux ans avant la rentrée scolaire et être propre.

Les inscriptions ne pouvant se faire que dans la limite des places disponibles dans la classe de Mme Duconseil (30 élèves), les parents recevront une réponse définitive en juin.

Venir avec le livret de famille et le carnet de vaccinations.



Recrutement



Dans le cadre de la mise en place du nouveau rythme scolaire la municipalité recrute un animateur ou une animatrice périscolaire.

Profil :

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Être éligible au contrat d'avenir (renseignements en Mairie)
- Avoir le BAFA

Si vous répondez aux critères, transmettez en Mairie une lettre de motivation et un CV avant le 25 Avril 2014.

Un peu de civisme



Merci de sortir vos poubelles déchets le matin ou la veille au soir (dans une poubelle) du jour de la collecte, si elles ne sont pas collectées contacter la Mairie. Surtout ne mettez pas de déchets verts (Gazon, paille ...) ils ne seront pas collectés.



Trop souvent les rumeurs sont sources de désordre et elles pourraient avoir un impact néfaste. On a le droit de ne pas être d'accord, néanmoins il est indécent de faire courir des bobards qui pourraient faire l'objet de poursuites judiciaires.



Si le jardin de votre voisin n'est pas entretenu, vous pouvez tout d'abord agir directement auprès du propriétaire par **lettre**, puis par **lettre recommandée avec accusé de réception** pour lui demander d'entretenir son terrain. Si le propriétaire ne veut pas agir, vous pouvez demander au Maire d'intervenir en vertu de ses pouvoirs de police. Sans résultat vous pouvez mettre en cause la responsabilité civile du propriétaire du terrain dans le cadre d'une procédure judiciaire.



Des plaintes ont été déposées en Mairie sur la divagation des chiens et des chats.

Pour éviter des désagréments ne les laissez pas en liberté.

La réglementation est stricte et peut entraîner des peines d'amendes.



Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.